

**Les Enseignants Chercheurs Lauréats
des Universités Françaises appellent
au soutien des forces vives**

Page 8



Les Enseignants Chercheurs Lauréats des Universités Françaises appellent au soutien des forces vives



LE Mercredi 10 Janvier, l'Association Marocaine des Enseignants Chercheurs Lauréats des Universités Françaises, (AMECLUF) a exécuté un sit-in devant le Parlement, co-organisé avec le Collectif National de Soutien, pour dénoncer ce qui a été qualifié de « silence de la part du gouvernement marocain », et de son « insouciance de la vie des grévistes sérieusement menacée ». Ce sit-in a connu une affluence massive de la part des Professeurs titulaires du Doctorat français, qui sont venus de toutes les universités marocaines, même les plus éloignées : Oujda et Agadir . Le nombre a été estimé aux alentours de 1200 personnes, par les services du Ministère de l'intérieur.

Le gouvernement a été appelé à prendre ses responsabilités, en satisfaisant les revendications légitimes des Enseignants titulaires du Doctorat français. Le règlement définitif de ce problème ne peut se faire que par l'annulation de la lettre du Secrétaire Général du Ministère

de l'Education National qui stipule le recrutement provisoire des titulaires du Doctorat français dans le cadre de Maître Assistant en attendant de statuer sur l'équivalence de ce Diplôme, et l'octroi de l'équivalence à l'instar de tous les Ph.D et les autres Doctorats du reste du monde. Le Doctorat français est le seul diplôme étranger qui n'a jamais été soumis à la commission des équivalences.

Les protestataires disent espérer que les forces vives de la société marocaine soutiennent les Enseignants Chercheurs marocains titulaires du Doctorat français, qui « luttent contre la dévaluation de leur Doctorat » et qu'ils contribuent à mettre fin à la discrimination qu'ils subissent.

Ils souhaitent un soutien de toutes les personnalités et organismes qui croient aux valeurs de la démocratie et des droits de l'homme, à l'égalité des chances, à la non discrimination et à la justice, pour sauver les vies des grévistes de la faim (72 jours de grève).